

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 9 juillet 2026

OBJET :

3/ ACTES DE DISPOSITION SUR LE PATRIMOINE

3.2 – Vente de logements vacants

Rouvroy sur Marne
Rue des Tilleuls – Logements A/1 et C/11

Délibération n° 2026 045 BUR

7 administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires (CNL),
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

Le nombre de membres de Bureau présents ou représentés s'avérant au moins égal au 2/3 de celui des membres ayant voix délibérative, le Bureau peut valablement délibérer.

Monsieur Bertrand OLLIVIER préside cette réunion.

Madame Cindy SCHMITT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Par délibération du 23 janvier 2025, le bureau du Conseil d'Administration avait accepté la cession de deux logements vacants à Rouvroy sur Marne, sous réserve de l'autorisation de vente de Madame le Préfet, aux conditions suivantes :

- Logement A/1, lots 101 et 105, sis 9 rue des Tilleuls, dans une fourchette comprise entre 30 000 et 40 000 €,
- Logement C/11, lots 124 et 128, sis 13 rue des Tilleuls, dans une fourchette comprise entre 35 000 et 45 000 €.

Les travaux d'amélioration énergétique et de mise en sécurité électrique étant terminés, l'autorisation de vente du représentant de l'Etat a été obtenue pour ces deux biens.

Cependant, lors de la dernière assemblée générale du 24 juin 2026, il a été voté la réfection des toitures et l'isolation des combles.

Ces travaux, d'un montant total de 38 797,13 € TTC par bâtiment, représentent un coût de :

- 8 947 € TTC pour le logement A/1, 9 rue des Tilleuls
- 10 374 € TTC pour le logement C/11, 13 rue des Tilleuls

Etant donné que ces travaux seront supportés par HAMARIS (propriétaire au moment du vote) il convient de les ajouter au prix de mise en vente.

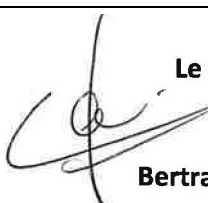
Il est proposé de fixer le prix de vente dans une fourchette comprise entre 42 000 et 47 000 € pour le logement A/1 et entre 45 000 et 50 000 € pour le logement C/11.

Les frais de notaire seront supportés en sus par l'acquéreur.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'Administration d'autoriser la mise en vente de ces logements en tant que vacants, aux conditions ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019 fixant les modalités de mise en vente et de classement des candidatures reçues.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité :

- ***D'accepter la cession des logements A/1 sis 9 rue des Tilleuls et C/11 sis 13 rue des Tilleuls à Rouvroy sur Marne aux conditions définies ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Directeur général à signer tous actes, compromis et documents relatifs à ces dossiers.***

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITE	
Chaumont, le 9 juillet 2026	 Le Président Bertrand OLLIVIER